

## **COMPTE RENDU N°9 : Réunion COFIL Accord de Territoire Milieux Aquatiques (ATMA) - SIRAH sur l'Arnon**

<b>Maître d'Ouvrage :</b>	Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques sur l'Arnon
<b>Objet :</b>	Réunion COFIL avant signature de l'ATMA
<b>Lieu de Réunion :</b>	Salle des fêtes de Beddes
<b>Date de réunion :</b>	Mercredi 18 février 2026 – 10h00

**Date de rédaction :** Jeudi 19 février 2026

**Rédactrices :** Juliette BIDAULT et Emmeline LORY

**Nombre de page :** 6

Liste des présents :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Courriel</b>
AUPETIT	Fabrice	SIRAH	fab18andco23@hotmail.fr
LORY	Emmeline	SIRAH	sirah.secretariat@outlook.fr
BIDAULT	Juliette	SIRAH	sirah.arnon18@orange.fr
DELOUCHE	Christian	AAPPMA St Pierre Le Châtelet	jean-pierre.lambert20@wanadoo.fr
LAVERNE	Noé	FD18	technique.fedepeche18@gmail.com
FRAULAUD	Jacques	SIRAH, Gaule Culanaise	aj.fraulaud@free.fr
BOURDEAU-GARREL	Jonathan	SAGE Cher Amont	jonathan.bourdeaugarrel@eptb-loire.fr
JOLIVET	Jérémy	OFB 18	jeremy.jolivet@ofb.gouv.fr
BIGOURDAN	Audrey	AELB	audrey.bigourdan@eau-loire-bretagne.fr
LARTOUX	Delphine	CD 36	dlartoux@indre.fr
BEDOUILLET	Gerard	CDC ABC	comcom.abc@orange.fr
CHAMPAGNE	Dominique	SIRAH, CDC ABC	champagnedominique@yahoo.fr
VAN COSTER	Remy	SIRAH, SIAEP	remy592@orange.fr
HERAULT	Gilles	SIRAH	gheraultmaireardenais@orange.fr
MOREAU	Mylène	Région CVL	mylene.moreau@biodiversite-centrevaldeloire.fr
CHAGNON	Bruno	SIRAH	bruno.chagnon@orange.fr
CORNU	Yann	ASTER/CD 18	yann.cornu@departement18.fr
BLIN	Michel	CDC LCSS, SABI 36	
BRZUSTOWICZ	Natacha	CDC LCSS	direction.env@cdc-lcss.fr

Excusés :

F. LERUDE (SIRAH), G. DURAND (SIRAH), S. GRESSETTE (Cen Centre-Val de Loire), M. SENNEQUIER (Amis des Moulins du Cher), H. SERVANT-MASSE (Pays Berry St Amandois), AAPPMA Lignières.

## I. Objet de la réunion

L'objectif de la réunion est d'informer les participants de l'avancée de l'Accord de Territoire (AT) et de leur présenter le programme d'action de celui-ci, en vue d'une signature avec les partenaires financiers dans l'année 2026.

Suite à la réunion, les personnes invitées ont reçu :

- Le support de présentation du COPIL
- La stratégie sur 6 ans du syndicat
- Les fiches actions sur 6 ans
- La programmation financière sur 3 ans (1<sup>er</sup> AT) et 6 ans (deux AT)
- La plaquette de communication actualisée

## II. Contenu de la réunion

### II.1. Introduction

**Monsieur AUPETIT** ouvre la séance en remerciant les membres présents d'assister à la réunion et en introduisant un tour de table des participants. Il rappelle le travail des 6 dernières années réalisé par Maëlle MANIGAUD et Samuel MAUBERT. Il présente Marc PATRON (alternant) et Juliette BIDAULT (chargée de mission).

**Madame BIDAULT** procède à la première partie de la présentation : l'avancement et l'état actuel de l'Accord de Territoire.

**Madame BIGOURDAN** précise que le bilan du 1<sup>er</sup> AT (3 ans) est à réaliser en interne en dernière année (2028), et que le bilan des deux premiers AT est à réaliser en externe après les 6 ans, pendant l'année d'intercontrat.

### II.2. Détail des actions des 6 ans

**Madame BIDAULT** présente ensuite les actions détaillées pour les 6 ans à venir :

- **RB1.1** : Restauration de la continuité au niveau du seuil aval D940 (Saint-Hilaire-en-Lignières)
- **PO2.3** : Renaturation du canal d'amenée du moulin de Bagneux (Saint-Pierre-les-Bois)
- **AR2.1** : Etude hydraulique et renaturation dans Lignières (Lignières)
- **CH2.1** : Remise en fond de vallée en aval de Chireux (Loye-sur-Arnon)
- **VI2.1** : Renaturation du cours d'eau en amont de Condé (Montlouis)
- **Zones humides** : Etudes d'inventaire sur le territoire et acquisition/gestion de 2 ha
- **CH3.1/2/3** : Etudes de déconnexion de 3 étangs sur cours
- **Communication** : Plaquette de communication et films d'actions (PO2.3, AR2.1, CH2.1 ou VI2.1)

### *RB1.1 : Restauration de la continuité au niveau du seuil aval D940*

**Monsieur JOLIVET** évoque l'action RB1.1 qui devrait avoir lieu en 2026 : Il conseille de prendre contact assez tôt avec les services de voirie du département (l'action a lieu proche d'un pont départemental), ainsi qu'avec la DDT.

### *PO2.3 : Renaturation du canal d'amenée du moulin de Baqueux*

Plusieurs participants évoquent leur étonnement face au coût de l'action PO2.3.

**Madame BIDAULT** explique que les coûts des actions présentées sont des estimations du bureau d'étude CE3E. Seule l'action RB1.1 a été rechiffrée en interne après les prises de mesures topographiques (en appui avec le SIAB3A).

**Madame BIGOURDAN** mentionne les coûts moyens de travaux de reméandrage au niveau du département, qui sont de 300 €/ml, contre 430 €/ml pour l'action de reméandrage PO2.3.

**Madame BIDAULT** rappelle que les coûts définitifs seront donnés par les études préalables aux travaux.

**Monsieur BLIN** mentionne qu'il a connu des travaux similaires sur la commune de Lacs, et que les coûts sont difficiles à évaluer. Toutefois, l'enveloppe lui semble pertinente.

**Monsieur Fraulaud** demande à Christian Delouche si l'AAPPMA possède un droit de pêche sur ce linéaire.

**Monsieur Delouche** répond que ce n'est pas le cas.

**Monsieur Jolivet** apporte des éléments juridiques et techniques sur la rétrocession des droits de pêches en cas de travaux avec des fonds publics sur des parcelles privées.

### *AR2.1 : Etude hydraulique et renaturation dans Lignières*

**Monsieur JOLIVET** précise qu'il est judicieux de prendre des photos et des mesures dans la zone de l'étude hydraulique sur Lignières en ce moment (fortes précipitations) afin de procurer une base réelle à l'étude hydraulique de l'action AR2.1.

**Monsieur CHAMPAGNE** juge le montant de l'action AR2.1 onéreuse. Il précise qu'il faudra que la commune soit concertée à tout moment. Il mentionne le fait que les débordements des cours d'eau dans Lignières sont des problèmes à gérer rapidement, notamment en installant des pieux pour piéger les embâcles.

**Monsieur JOLIVET** alerte sur l'utilisation des pieux IPN à Vierzon, où le phénomène d'inondation s'est trouvé amplifié après leur installation.

**Madame BIDAULT** rappelle que le programme d'action concerne l'Accord de Territoire, mais que des actions hors de ce cadre pourront être réalisées par le SIRAH en cas de besoin.

### *CH2.1 : Remise en fond de vallée en aval de Chireux*

**Monsieur VAN COSTER** informe que les parcelles de l'action CH2.1 ont été vendues récemment.

### VI2.1 : Renaturation du cours d'eau en amont de Condé

**Monsieur BEDOILLAT** informe que les parcelles des agriculteurs qui ont refusé le projet de reméandrage de l'action VI2.1 sont inondées actuellement, et que leurs parcelles sont peut-être drainées.

**Monsieur JOLIVET** précise que le drainage peut être intégré dans ce genre d'action.

### Zones humides : Etudes d'inventaire sur le territoire

**Monsieur CHAMPAGNE** s'interroge sur la nécessité d'une étude d'inventaire de zones humides.

**Madame BIGOURDAN** rappelle que c'est un des enjeux du 12<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau, et que la connaissance de celles-ci pourra accompagner les décisions d'urbanisme des élus.

**Monsieur BOURDEAU-GARREL** mentionne le coût moyen d'une étude d'inventaire de zones humides (1500-1800 €/km<sup>2</sup>), qui est en accord avec le projet du SIRAH.

## II.3. Programmation financière de l'AT

**Madame BIDAULT** procède à la présentation de la programmation financière de l'accord. Le coût prévisionnel total sur 3 ans est de **1 100 300 €**, financés comme suit :

- **619 736 €** de subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, soit 56 % ;
- **102 964 €** de subvention de la Région Centre-Val de Loire, soit 9 % ;
- **79 582 €** euros de subvention du Conseil Départemental du Cher, soit 7 % ;
- **55 462 €** de subvention de la Région via les fonds FEDER, soit 5 %.

La part d'autofinancement du SIRAH sur l'Arnon s'élève à **243 636 €**, soit 23 %. Elle est en adéquation avec la capacité financière du syndicat.

**Monsieur CHAGNON** demande s'il serait possible d'obtenir une autre participation financière citoyenne (ouverture de cagnotte en ligne).

**Madame LORY** répond que du mécénat est possible puisque le SIRAH a obtenu le rescrit fiscal permettant l'obtention de fonds privés réduisant ainsi le reste à charge de 23% du SIRAH du montant qui sera alloué par les mécènes. Elle précise qu'elle compte contacter des entreprises locales pour leur proposer ce type de mécénat et que l'identification de partenaires éventuels est déjà entreprise.

**Monsieur JOLIVET** appuie ce propos en précisant que ça s'est déjà fait à Bourges et citant des entreprises investies et volontaires.

## II.4. Détail des actions de substitutions

**Madame BIDAULT** finit sa présentation en présentant les 4 actions de substitutions :

- **AR1.3** : Restauration de la continuité à la Forge Neuve (Saint Baudel)
- **PO1.1** : Restauration de la continuité au pont de Bagneux (Saint-Pierre-les-Bois)
- **PO2.1** : Remise en fond de vallée en amont du pont de Gros Bois (Saint Saturnin)
- **PO2.2** : Remise en fond de vallée en aval des Archers (Le Châtelet)

## II.5. Avis généraux

**Monsieur AUPETIT** propose à chacun de s'exprimer.

**Monsieur JOLIVET** se questionne sur l'évolution du poste de Madame BIDAULT pour les années à venir.

**Madame LORY** précise que c'est Madame BIDAULT qui tenait à avoir un poste à temps partiel, et qu'il est prévu une évolution à temps complet si elle le désire.

**Monsieur AUPETIT** exprime sa volonté d'œuvrer pour l'intérêt général et sa satisfaction d'avoir une équipe fonctionnelle au complet. Il mentionne la présence d'un stagiaire en avril afin de travailler sur les 5 communes de l'Indre qui n'étaient pas comprises dans l'étude préalable à l'AT.

**Monsieur JOLIVET** affirme l'importance d'une équipe qui connaît le territoire et qui établit un contact humain, avec les riverains notamment.

**Monsieur BLIN**, en tant que 3<sup>ème</sup> vice-président du SABI 36, précise qu'il y a 3 techniciens qui y travaillent, et qu'il est important de minimiser le turn-over. Il ajoute qu'une étude a été réalisée sur les communes de l'Indre, et il encourage le SIRAH et le SABI 36 à collaborer.

**Monsieur VAN COSTER** déplore la perte de connaissances et le temps de formation nécessaire à chaque renouvellement de personnel et à chaque élection.

**Madame BIGOURDAN** explique que des temps de formation (pour élus notamment) sont en cours d'élaboration par l'Agence de l'Eau, les départements, et la Région.

**Monsieur CORNU** confirme ce propos. Il ajoute qu'un effectif de deux personnes parait un minimum pour travailler en syndicat de rivière, ne serait-ce que pour la sécurité lors de sorties terrain. Il évoque le projet de fusion potentielle des syndicats de l'Arnon amont et aval.

**Madame LORY** explique que si cela se fait, il faudrait garder deux antennes distinctes bien réparties afin de limiter les temps de trajet sur le territoire. Elle confirme la difficulté de garder des employés sur un territoire globalement peu attractif.

**Monsieur LAVERNE** invite le syndicat à contacter la Fédé de pêche pour tout renseignement et pour de potentielles pêches électriques.

**Monsieur VAN COSTER** déplore que l'Agence de l'Eau ne subventionne plus autant l'Eau Potable.

**Monsieur CHAMPAGNE** présente de fortes attentes au niveau de la prévention des inondations et de la gestion du débit entre l'Arnon et la Fausse Rivière à Lignièrès.

**Monsieur BEDOILLAT** regrette le coût des études.

**Monsieur CHAGNON** mentionne le problème de la gestion des embâcles à ne pas négliger.

**Monsieur FRAULAUD** précise que La Gaule Culanaise procède au retrait de certains embâcles avec un treuil électrique. Il affirme qu'il est impossible de remonter les cours d'eau à pied actuellement, alors que c'était possible par le passé.

**Monsieur VAN COSTER** explique que les embâcles passent au-dessus du barrage de Sidiailles lorsqu'il est en état de crue.

**Madame BIGOURDAN** rappelle qu'il faudrait que l'Accord de Territoire soit prêt pour la première semaine de mars. Dans ce cas, la signature avec l'Agence de l'Eau pourrait se faire fin mars.

**Madame MOREAU** confirme l'appui financier de la Région. Elle rappelle de bien distinguer le financement des travaux en fonds propres et le financement de l'animation via les fonds FEDER européens. Elle précise que c'est une bonne chose le SIRAH signe son 1<sup>er</sup> Accord de Territoire puisque c'était une des dernières zones de la région qui n'en avait pas. D'après les dates annoncées, l'AT du SIRAH pourra être présenté en commission permanente régionale en mai 2026, pour une signature ultérieure à cette date.

**Monsieur BOURDEAU-GARREL** précise que l'Accord de Territoire du SIRAH a été validé par la CLE l'an passé.

**Monsieur JOLIVET** invite le syndicat à anticiper les dépôts de dossiers à la DDT, à échanger avec les autres syndicats, et à ne pas hésiter à mettre l'OFB dans la boucle dès la phase préalable.

**Madame LARTOUX** précise que le SIRAH est inclus dans les communications aux syndicats de rivières de l'Indre, et qu'elle est disponible en tant qu'appui pour la préparation des travaux et les marchés publics.

**Madame BIGOURDAN** précise que l'enveloppe financière de l'Agence de l'Eau reste la même que l'année dernière, et que les dossiers seront acceptés sans ordre de priorité.

**Monsieur AUPETIT** remercie les participants et clôture la réunion.